

Avis voté en plénière du 26 mai 2015

L'emploi dans la transition écologique

Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

Mme Brunet : « Tout d'abord, je me félicite que pour la première fois, notre section du travail et de l'emploi se saisisse de façon inédite de questions environnementales et de leur impact sur l'emploi. Qui peut nier aujourd'hui l'urgence de la transition écologique, à l'heure où certains observateurs déclarent que les exilés politiques sont sans doute moins nombreux chaque année que les dizaines de millions de « réfugiés environnementaux » ? (Le Figaro du 26 mai 2015).

Car l'impact sur l'emploi des transitions tant économiques qu'écologiques est encore très insuffisamment abordé, que ce soit à l'échelle mondiale ou nationale.

Le premier grand acte d'engagement international sur l'emploi date de juin 2009, lors de la Conférence générale de l'OIT et de l'adoption de la résolution : « Surmonter la crise : un pacte mondial pour l'emploi » dont je voudrais citer un extrait :

« Notre riposte devrait contribuer à une mondialisation équitable, à une économie plus respectueuse de l'environnement et à un développement qui crée davantage d'emplois et d'entreprises durables, respecte les droits des travailleurs, favorise l'égalité entre hommes et femmes, protège les personnes vulnérables, aide les pays à fournir des services publics de qualité et leur permet de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. »

Selon un rapport de juin 2014 du sénateur Alain Fouché, les deux-tiers des écoliers aujourd'hui en classes maternelles occuperont des emplois qui n'existent pas aujourd'hui.

De même le rapport McKinsey de mars 2012 prévoit que fautes de politiques adéquates, 2,2 millions d'emplois exigeant au minimum un niveau baccalauréat ne seront pas pourvus.

Au-delà de l'aspect quantitatif des emplois issus de la transition écologique et de ses limites, (car nous avons bien vu tout au long de l'avancement des travaux de notre section la difficulté à définir et comptabiliser ces emplois), je voudrais relever plusieurs points qui me paraissent particulièrement importants :

- le développement de la responsabilité sociétale des organisations qui devra accompagner cette inéluctable transition écologique ;
- la nécessité d'une réflexion approfondie sur les nomenclatures d'activités et de professions ,aujourd'hui trop compliquée, du code ROME au PCS en passant par le code NAF... ;

- l'impact stratégique et donc la nécessité d'une vraie politique de GPEC par territoires, branches et entreprises, intégrant ces transformations issues de la transition écologique.

Les travaux de notre section menés avec brio par Marie-Béatrice Levaux et Bruno Genty aboutissent à un projet d'avis très complet et structuré, aboutissant à 12 recommandations permettant de mieux cerner l'impact de la transition écologique sur l'emploi.

En conclusion, je ne peux m'empêcher pour illustrer ce projet d'avis de citer Sénèque « *Il n'est pas de bon vent favorable au marin qui ne sait où il va* ».

Et chers collègues, pour toutes ces raisons, je voterai en faveur de ce projet d'avis ».

M. Urieta : « Je voudrais remercier Françoise Geng - je le dis souvent, mais je crois qu'on ne le dit jamais assez - pour ta présidence efficace, dynamique et toujours conviviale. C'est pourquoi nos travaux sont de la qualité.

Remercier aussi nos rapporteurs, Marie-Béatrice Levaux et Bruno Genty, pour leur sens de l'écoute, leur volonté constante de rapprochement des points de vue qui ont permis d'aboutir à un texte absolument remarquable.

Remercier tous les collègues de la section et les administratifs car sans eux, on travaillerait beaucoup moins bien.

Beaucoup de choses ont été dites, ce qui va me permettre d'aller beaucoup plus vite. Je voudrais insister sur le fait que ce projet d'avis dresse un bilan lucide et opportun des évolutions en cours dans les différents secteurs d'activité sous l'effet des politiques sectorielles de transition écologique, de leurs conséquences sur l'emploi, et des perspectives réalisées sur le sujet.

Il pose un diagnostic utile sur les actions des différents acteurs économiques et sociaux pour accompagner et anticiper les transformations et les créations d'emplois dans la transition écologique. Ne nous y trompons pas mes chers collègues, la transition écologique n'en est qu'à ses débuts, ce qui ne fait que légitimer encore plus le travail qui nous est soumis. Ce projet d'avis s'appuie avec raison sur ce qui fait la spécificité de notre assemblée, à savoir sa capacité à produire des compromis émanant de la société civile organisée pour formuler des propositions dans trois directives :

- renforcer la prise en charge du volet emploi-formation dans la transition écologique par les entreprises, les branches et les territoires. ;
- améliorer l'évaluation de la transition écologique en matière d'emplois et de métiers ;
- favoriser la concertation de la société civile organisée pour soutenir la gouvernance de l'emploi dans la transition écologique.

Je voudrais insister sur un point qui me semble également très important dans ce rapport, c'est la représentation du mouvement associatif dans le Conseil national de l'industrie. Il faudra voir comment cela se joue, mais c'est un point important de ce projet d'avis. Oui, la concertation nationale et interprofessionnelle sur le thème du développement durable doit être relancée conformément aux prévisions de la loi programmée dite Grenelle 1. C'est une bonne chose. Étendre

la compétence des commissions de suivi de site pour leur permettre d'accueillir des alertes émises par les CHSCT au titre de la loi d'avril 2013 est également une très bonne chose.

Ce projet d'avis me paraît symboliser le meilleur de ce que peut apporter à notre République notre assemblée, souvent trop injustement décriée : combiner les visions en rapprochant ce qui est éparé au profit de l'intérêt général, en l'occurrence l'enjeu de l'emploi, dont on sait l'importance pour le statut et l'intégration de chacun d'entre nous, articuler harmonieusement performance économique, justice sociale et respect de l'environnement, et enfin dépasser les intérêts catégoriels au profit du bien commun, ce qui est primordial.

Je crois, mes chers collègues, que nous pouvons être fiers du travail qui a été accompli par Marie-Béatrice Levaux et Bruno Lamy, mais également par tous les collègues de notre section. Vous avez bien compris que je voterai ce projet d'avis ».